



Cahier de charges
LHEQ
Saison 2023-2024

M13 AAA, M13 AAA ÉLITE
M15 AAA, M15 AAA ÉLITE
M17 AAA

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
1. ÉNONCÉ DE POLITIQUE	3
2. VALEURS	3
3. SAISON 2023-2024	4
3.1 OBJECTIFS	4
3.2 SAISON 2023-2024	4
3.3 PARAMÈTRES DE BASE	4
3.4 FORMATION DES ÉQUIPES	5
3.5 ACTIVITÉS DE DÉBUT DE SAISON	5
3.6 SÉLECTION FINALE.....	5
3.7 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE	6
3.8 CADRE DE RÉFÉRENCE DES ÉQUIPES AAA ET AAA ÉLITE	10
3.9 CALENDRIER DE SAISON	16
3.10 DURÉE DES MATCHS ET TEMPS DE RÉSERVATION DE GLACE	16
3.11 TOURNOIS OBLIGATOIRES	16
3.12 COUPE CHEVROLET	16
3.13 ACTIVITÉS HOCKEY QUÉBEC – OBLIGATION DE PARTICIPATION	16
3.14 RESPONSABILITÉS DES FRANCHISES	17
ANNEXE	18
TABLEAU DES COMPÉTENCES POUR LES ENTRAÎNEURS DE HOCKEY MASCULIN	18

PRÉAMBULE

Hockey Québec met en place depuis plusieurs décennies, un grand nombre d'initiatives favorisant le développement des joueurs. Actuellement, c'est sous le chapeau de la LHEQ que le hockey élite connaît son plus grand essor. Cette initiative permet aux joueurs d'un même regroupement de profiter d'un développement continu et harmonieux. Travaillant en étroite collaboration, la direction hockey et les entraîneurs assurent un nombre d'actions concrètes qui favorisent le développement à long terme du joueur et son suivi.

Le présent document vise à définir l'orientation, la réglementation et les responsabilités des partenaires régionaux.

1. ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Les actions qui en découlent visent essentiellement le développement individuel des joueurs. Chaque joueur identifié de premier niveau doit être en mesure de recevoir un enseignement de qualité permettant un apprentissage technique et tactique, tout en favorisant son développement intégral.

S'appuyant sur un modèle de développement à long terme du joueur (DLTJ), Hockey Québec a établi que les cinq orientations suivantes étaient prioritaires au niveau du développement des joueurs :

- Améliorer la préparation physique des joueurs.
- Améliorer la prise de décisions et l'exécution des joueurs.
- Maintenir et améliorer les habiletés de base des joueurs, en particulier la vitesse de patinage et la qualité des passes et des tirs.
- Améliorer la préparation mentale des joueurs afin de maintenir un haut niveau de compétition sur une base régulière.
- Créer un environnement gagnant.

2. VALEURS

- Les règles doivent favoriser le développement du joueur dans l'ensemble de ses activités.
- Chaque joueur doit bénéficier d'un temps de glace équitable et doit participer aux différentes situations spéciales de son équipe; avantages numériques et désavantages numériques.
- La planification annuelle s'avère un outil essentiel au développement de tout joueur engagé dans la poursuite de l'excellence sportive. Il faut également souligner que le contenu du programme et la qualité de l'intervention représentent également deux autres conditions indispensables au développement optimal du joueur.
- Les régions, la ligue et les franchises s'assurent de l'application rigoureuse des programmes de formation pour leurs joueurs et intervenants.
- Hockey Québec met en place un programme de soutien pour les entraîneurs.
- Chaque franchise doit être un leader dans son territoire de recrutement; elle doit collaborer avec les associations régionales et les instances des équipes M18 AAA tout en s'impliquant avec les intervenants du milieu pour favoriser le développement des jeunes hockeyeurs. Cette collaboration avec le M18 AAA doit être mutuelle et faite dans le respect des intervenants.

- Hockey Québec met en place un environnement sécuritaire pour les joueurs par la mise en place d'une réglementation adéquate et par une application rigoureuse des règles de jeu.
- Hockey Québec réitère l'importance de maintenir un environnement académique adéquat pour les joueurs élités et de favoriser la réussite et la persévérance scolaire.
- Hockey Québec, par le biais du cahier de charge approuvé par son Conseil d'administration, reconnaît aux régions, aux ligues et aux franchises les compétences et la capacité à assurer le développement des jeunes hockeyeurs.
- Hockey Québec, la Ligue de Hockey d'Excellence du Québec, les régions et les franchises partenaires du réseau s'assurent de la meilleure visibilité possible auprès des médias, des partisans et de la population en général en favorisant la fréquentation des partisans à leurs activités.

3. SAISON 2023-2024

3.1 Objectifs

Ajuster la structure de compétition afin de favoriser le plein développement des joueurs élités au Québec :

- Évolution de la structure de compétition par la création du AAA et AAA Élite qui regroupent davantage les joueurs en fonction de leur âge et de leur maturité physique.
- Réduire les écarts en termes de maturité, surtout aux niveaux M13 et M15.
- Permettre aux joueurs de se surpasser dans un niveau de compétition approprié à leur développement.
- Permettre à un grand nombre de joueurs de bénéficier d'un encadrement de qualité, en fonction des écarts de maturité physique qui sont présents lors de l'adolescence.
- Permettre aux joueurs à maturité tardive de demeurer en lien avec le programme des différentes franchises.
- Création d'un calendrier ajusté pour minimiser le voyage et permettre des périodes de repos.

3.2 Saison 2023-2024

Chaque réseau sera regroupé en 3 divisions.

3.3 Paramètres de base

- Le réseau AAA et AAA Élite doit être compris comme faisant partie d'un tout, devenant indissociable. Les mêmes joueurs demeurent impliqués au niveau de l'élite et tous reçoivent les mêmes conditions d'entraînement.
- Le volet sécuritaire fait partie intégrante du programme de développement des joueurs.
- La réussite scolaire demeure un enjeu primordial dans le cheminement des joueurs.
- Le suivi des entraîneurs et des franchises est en fonction de l'évolution des tâches qui accompagnent les activités de développement.
- La collaboration entière des équipes d'une même franchise dans l'utilisation des joueurs en cas de blessures ou d'absence de joueurs (joueurs affiliés).

- Implication de tous les intervenants : administrations régionales, franchises, équipes et les intervenants impliqués directement avec les joueurs.

3.4 Formation des équipes

- La franchise fait le suivi des joueurs de niveau élite et des évaluations de ceux-ci pour créer la liste des joueurs potentiels.
- La franchise fait aussi le recrutement des joueurs aux niveaux compétition régional AA, BB et scolaire.

3.5 Activités de début de saison

- Le début des camps de remise en forme et des camps de sélection seront établis annuellement par Hockey Québec avant chaque début de saison.
- Il est du devoir de la franchise de décider de son format.
- Il est du devoir de la franchise de s'assurer que chaque joueur ait participé à la formation contact physique ou mise en échec progressive et ait suivi la formation complète avant le premier match :
 - M13 AAA et AAA Élite : formation contact physique.
 - M15 AAA, AAA Élite et M17 AAA : formation mise en échec progressive.
- Un maximum de 8 matchs hors-concours sera autorisé selon les paramètres suivants :
 - 6 matchs avant le 27 août 2023.
 - 2 matchs après le 28 août 2023 et jusqu'au début de la saison.

3.6 Sélection finale

- La sélection finale des équipes M13 AAA Élite, M15 AAA et M15 AAA Élite doit être complétée au plus tard le 27 août 2023 pour assurer l'inscription des joueurs dans les programmes Sport-études. Pour fin de logistique, les équipes suivantes pourront être finalisées au plus tard :
 - M17 AAA, le 28 août 2023.
 - M13 AAA, le 11 septembre 2023.

3.7 Composition de l'équipe

Alignements des équipes AAA Élite et AAA

- Les équipes AAA Élite et AAA peuvent avoir un minimum de 17 joueurs et un maximum de 18 joueurs sur leur formulaire d'enregistrement d'équipe avant le premier match (15 ou 16 joueurs et 2 gardiens).
- Les équipes M13 et M15 AAA peuvent avoir un maximum de 3 joueurs de deuxième année sur leur formulaire d'enregistrement d'équipe. Exceptionnellement, la franchise Nord-Côtiers pourra aligner un maximum de 9 joueurs de 2^e année, et la franchise Océanic Est-du-Québec pourra aligner un maximum de 5 joueurs de 2^e année.

Alignements des équipes M17 AAA

- Les équipes du niveau M17 AAA peuvent avoir un minimum de 17 joueurs et un maximum de 18 joueurs sur leur formulaire d'enregistrement d'équipe avant le premier match (15 ou 16 joueurs et 2 gardiens).
- Une dérogation pourra être accordée par Hockey Québec, permettant d'aligner plus de 18 joueurs avec un maximum de 20 joueurs (18 joueurs et 2 gardiens) suite à un ou des joueurs retranchés du M18 AAA après la rentrée scolaire.
- **Un joueur M17 AAA doit être éligible à jouer M18 AAA (citoyen Canadien).**
- Le M17 AAA demeure prioritaire aux joueurs de 15 ans, par contre, un maximum de 5 ou 6 joueurs de 16 ans pourra faire partie de l'alignement régulier. Une note a été envoyée pour spécifier le nombre de 16 ans pour chaque franchise.

Affiliation

- Les équipes AAA et AAA Élite sont indissociables. Les équipes de la franchise doivent obligatoirement fournir les joueurs affiliés à l'équipe supérieure, et ce, sans restriction et en tout temps. ***Ces joueurs doivent apparaître sur le formulaire d'enregistrement d'équipe.***
- Pour les équipes AAA et AAA Élite, un joueur ne peut revenir à son équipe originale dès qu'il est inscrit sur la feuille de pointage avec l'équipe supérieure pour le sixième (6^e) match après le 10 janvier. **(Référence article 5.6.4 des règlements administratifs de Hockey Québec).**
- Les équipes AAA et AAA Élite peuvent affilier un maximum de 19 joueurs **(référence 5.6.1 des règlements administratifs de Hockey Québec).**

M13 :

- Le joueur identifié au réseau Excellence à la division M13 doit évoluer comme joueur affilié uniquement à l'intérieur de ce réseau.
- Les joueurs des équipes AAA sont prioritairement affiliés aux équipes AAA Élite.
- Les équipes M13 AAA pourront affilier prioritairement des joueurs de première année ou moins.
- **Exceptionnellement, il est permis aux équipes M13 AAA d'utiliser un maximum de 3 joueurs de deuxième année par match, ces joueurs peuvent être des joueurs permanents ou affiliés.**

M15 :

- Le joueur identifié au réseau Excellence à la division M15 doit évoluer comme joueur affilié uniquement à l'intérieur de ce réseau.
- Les joueurs des équipes AAA sont prioritairement affiliés aux équipes AAA Élite.
- Les équipes M15 AAA pourront affilier prioritairement des joueurs de première année ou moins.
- Un joueur M13 affilié à une équipe M15 doit obligatoirement avoir suivi la formation mise en échec 2 (mise en échec progressive) avant de participer à un match.
- **Exceptionnellement, il est permis aux équipes M15 AAA d'utiliser un maximum de 3 joueurs de deuxième année par match, ces joueurs peuvent être des joueurs permanents ou affiliés.**

M17 :

- Les équipes M17 AAA pourront uniquement affilier des joueurs âgés de 15 ans.
- Les joueurs du M15 AAA Élite sont prioritairement affiliés au M17 AAA.

TABLEAU D'ADMISSIBILITÉ POUR JOUEURS AFFILIÉS ET POUR LISTE DE RÉSERVE
(FRANCHISES) **AVEC STRUCTURE DE COMPÉTITION RÉGIONALE AA**

N.B.: Le tableau doit se lire de la gauche vers la droite.

→	M13 AAA Élite	M13 AAA	M13 AA	M13 BB	M11 AA
M13 AAA Élite	→	J.A.	J.A.	→	→
M13 AAA	→	→	J.A.	→	J.A.
→	M15 AAA Élite	M15 AAA	M15 AA	M13 AAA Élite	M13 AAA
M15 AAA Élite	→	J.A.	J.A.	→	→
M15 AAA	→	→	J.A.	J.A.	J.A.
→	M18 AA	M18 BB	M15 AAA Élite	M15 AAA	
M17 AAA	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	

TABLEAU D'ADMISSIBILITÉ POUR JOUEURS AFFILIÉS ET POUR LISTE DE RÉSERVE
(FRANCHISES) **AVEC STRUCTURE DE COMPÉTITION RÉGIONALE BB**

N.B.: Le tableau doit se lire de la gauche vers la droite.

→	M13 AAA Élite	M13 AAA	M13 BB	M11 BB	
M13 AAA Élite	→	J.A.	J.A.	→	
M13 AAA	→	→	J.A.	J.A.	
→	M15 AAA Élite	M15 AAA	M15 BB	M13 AAA Élite	M13 AAA
M15 AAA Élite	→	J.A.	J.A.	→	→
M15 AAA	→	→	J.A.	J.A.	J.A.
→	M18 BB	M15 AAA Élite	M15 AAA		
M17 AAA	J.A.	J.A.	J.A.		

TABLEAU D'ADMISSIBILITÉ POUR JOUEURS AFFILIÉS SCOLAIRES

ENREGISTREMENT DES JOUEURS SCOLAIRES AVEC LES ÉQUIPES ASSOCIATIVES	ADMISSIBLE À LA DIVISION
M13 D1-RSEQ (2011)	M13 Élite AAA
M13 D1-RSEQ (2011)	M13 AAA
M13 D1-RSEQ (2010)	M15 Élite AAA
M13 D1-RSEQ (2010)	M15 AAA
M15 D1- RSEQ (2009-2010)	M15 Élite AAA
M15 D1- RSEQ (2009-2010)	M15 AAA
M15 D2- RSEQ (2009-2010)	M15 Élite AAA
M15 D2- RSEQ (2009-2010)	M15 AAA
M15 D1- RSEQ (2009)	M17 AAA
M18 D1- RSEQ (2009)	M17 AAA
M18 D2- RSEQ (2009)	M17 AAA

Effet cascade M17 AAA

- Mesure transitoire depuis la saison 2017-2018 en lien avec les joueurs gradués à la Ligue de Hockey Junior Majeur du Québec (LHJMQ) au 10 janvier.
- Un joueur du M17 AAA qui est rappelé au M18 AAA peut retourner au M17 AAA lorsque l'équipe M18 AAA est éliminée.
- Une note explicative de la procédure sera transmise avant le 31 décembre de chaque année.

Surclassement

Au niveau du surclassement les joueurs devront être dominants pour évoluer comme joueur régulier au niveau supérieur. Par contre, il est possible qu'un joueur surclassé puisse demeurer une deuxième saison au même niveau si sa progression ralentit en cours de route. L'objectif demeure tout de même qu'il chemine la saison suivante au niveau supérieur. La procédure de surclassement demeure la même et est prise en charge par Hockey Québec. Toute demande de surclassement devra être faite par la franchise à Hockey Québec en utilisant le formulaire *Procédure de surclassement*.

3.8 Cadre de référence des équipes AAA et AAA Élite

CADRE DE RÉFÉRENCE M13 SPORT-ÉTUDES

CADRE DE RÉFÉRENCE PROPOSÉ	STANDARD À RESPECTER
Nombre d'heures / séance sur glace	1 h –1 h 30
Fréquence d'entraînement / semaine	4 h d'entraînement sur glace
Entraînement hors glace / semaine	1 à 2
Nombre de matchs / année	42 à 56 maximum
Nombre de matchs hors-concours	8 matchs maximum
Nombre de matchs saison régulière	30 matchs
Nombre de matchs tournois	9 à 15 matchs
Nombre de tournois	1 tournoi obligatoire : Challenge « Le Trio Hockey » 2 tournois au choix de l'équipe

Exigences particulières	Consacrer une période de temps à chaque semaine pour le développement individuel et personnalisé.
--------------------------------	---

Prérequis pour les entraîneurs :	Voir le document en annexe.
---	-----------------------------

CADRE DE RÉFÉRENCE M13 NON SPORT-ÉTUDES

CADRE DE RÉFÉRENCE PROPOSÉ	STANDARD À RESPECTER
Nombre d'heures / séance sur glace	1 h – 1 h 30
Fréquence d'entraînement / semaine	3 h d'entraînement sur glace
Entraînement hors glace / semaine	1 à 2
Nombre de matchs / année	42 à 56 maximum
Nombre de matchs hors-concours	8 matchs maximum
Nombre de matchs saison régulière	30 matchs
Nombre de matchs tournois	9 à 15 matchs
Nombre de tournois	1 tournoi obligatoire : Challenge « Le Trio Hockey » 2 tournois au choix de l'équipe

Exigences particulières	Consacrer une période de temps à chaque semaine pour le développement individuel et personnalisé.
--------------------------------	---

Prérequis pour les entraîneurs :	Voir le document en annexe.
---	-----------------------------

CADRE DE RÉFÉRENCE M15 SPORT-ÉTUDES

CADRE DE RÉFÉRENCE PROPOSÉ	STANDARD À RESPECTER
Nombre d'heures / séance sur glace	1 h 30 Plage horaire quotidienne de 3 heures
Fréquence d'entraînement / semaine	4 h 30 d'entraînement sur glace
Entraînement hors glace / semaine	2 à 3
Nombre de matchs / année	42 à 56 maximum
Nombre de matchs hors-concours	8 matchs maximum
Nombre de matchs saison régulière	30 matchs
Nombre de matchs tournois	9 à 15 matchs
Nombre de tournois	1 tournoi obligatoire : Challenge « Le Trio Hockey » 2 tournois au choix de l'équipe

Exigences particulières :	Consacrer une période de temps à chaque semaine pour le développement individuel et personnalisé.
----------------------------------	---

Prérequis pour les entraîneurs	Voir le document en annexe.
---------------------------------------	-----------------------------

CADRE DE RÉFÉRENCE M15 NON SPORT-ÉTUDES

CADRE DE RÉFÉRENCE PROPOSÉ	STANDARD À RESPECTER
Nombre d'heures / séance sur glace	1 h-1 h 30
Fréquence d'entraînement / semaine	4 h d'entraînement sur glace
Entraînement hors glace / semaine	2 minimum
Nombre de matchs / année	42 à 56 maximum
Nombre de matchs hors-concours	8 matchs maximum
Nombre de matchs saison régulière	30 matchs
Nombre de matchs tournois	9 à 15 matchs
Nombre de tournois	1 tournoi obligatoire : Challenge « Le Trio Hockey » 2 tournois au choix de l'équipe

Exigences particulières :	Consacrer une période de temps à chaque semaine pour le développement individuel et personnalisé.
----------------------------------	---

Prérequis pour les entraîneurs	Voir le document en annexe.
---------------------------------------	-----------------------------

CADRE DE RÉFÉRENCE M17 AAA SPORT-ÉTUDES

CADRE DE RÉFÉRENCE PROPOSÉ	STANDARD À RESPECTER
Nombre d'heures / séance sur glace	1 h 30 Plage horaire quotidienne de 3 heures / programme Sport-études
Fréquence d'entraînement / semaine	4 h 30 d'entraînement sur glace
Entraînement hors glace / semaine	2 à 3
Nombre de matchs / année	40 à 53
Nombre de matchs hors-concours	8 matchs maximum
Nombre de matchs saison régulière	32 matchs
Nombre de matchs tournois	6 à 10 matchs
Nombre de tournois	2 tournois obligatoires : Challenge « Le Trio Hockey »

Exigences particulières :	Consacrer une période de temps à chaque semaine pour le développement individuel et personnalisé.
----------------------------------	---

Prérequis pour les entraîneurs	Voir le document en annexe.
---------------------------------------	-----------------------------

CADRE DE RÉFÉRENCE M17 NON SPORT-ÉTUDES

CADRE DE RÉFÉRENCE PROPOSÉ	STANDARD À RESPECTER
Nombre d'heures / séance sur glace	1 h-1 h 30
Fréquence d'entraînement / semaine	4 h d'entraînement sur glace
Entraînement hors glace / semaine	2 minimum
Nombre de matchs / année	40 à 53
Nombre de matchs hors-concours	8 matchs maximum
Nombre de matchs saison régulière	32 matchs
Nombre de matchs tournois	6 à 10 matchs
Nombre de tournois	2 tournois obligatoires : Challenge « Le Trio Hockey »

Exigences particulières :	Consacrer une période de temps à chaque semaine pour le développement individuel et personnalisé.
----------------------------------	---

Prérequis pour les entraîneurs	Voir le document en annexe.
---------------------------------------	-----------------------------

3.9 Calendrier de saison

- Début de saison : 15 septembre 2023.
- Fin de saison : 24 mars 2024.
- Congé des fêtes : 17 décembre 2022 au 4 janvier 2024.
- Jeux du Québec (Sherbrooke) : 2 au 5 mars 2024.
- Tournoi de classification de la Coupe Chevrolet : 29 mars au 7 avril 2024.

3.10 Durée des matchs et temps de réservation de glace

Division	Temps de jeu et réservation de glace
M13 AAA, AAA Élite et M15 AAA	<ul style="list-style-type: none">▪ 1 heure et 30 minutes lors d'un programme double ou plus▪ 2 heures lors d'un match simple▪ Resurfaçage entre la 2^e et 3^e période et aux deux (2) périodes lors d'un programme double ou plus▪ Échauffement de trois (3) minutes▪ 3 périodes de quinze (15) minutes chronométrées
M15 AAA Élite et M17 AAA	<ul style="list-style-type: none">▪ 2 heures▪ Resurfaçage entre la 2^e et 3^e période et aux deux (2) périodes lors d'un programme double ou plus▪ Échauffement de cinq (5) minutes▪ 1 période de quinze (15) minutes chronométrées▪ 2 périodes de vingt (20) minutes chronométrées

3.11 Tournois obligatoires

- M13 AAA: Laval, du 6 au 9 octobre 2023.
- M13 AAA Élite : Trois-Rivières, du 7 au 10 décembre 2023.
- M15 AAA: Saguenay, du 25 au 28 janvier 2024.
- M15 AAA Élite : Drummondville, 30 novembre au 3 décembre 2023.
- M17 AAA : St-Augustin de Desmaures, du 2 au 5 novembre 2023.
- M17 AAA : St-Jérôme, du 15 au 18 février 2024.

3.12 Coupe Chevrolet

- Suite au tournoi de classification à la Coupe Chevrolet, les carrés d'As de chacune des trois sections (12 équipes) participeront à la Coupe Chevrolet.
- Coupe Chevrolet du 18 au 21 avril 2024.

3.13 Activités Hockey Québec – Obligation de participation

Les équipes (joueurs, entraîneurs et dirigeants) doivent participer et respecter les activités planifiées par Hockey Québec comme : Équipe Québec, perfectionnement, tournois, activités prévues dans les protocoles avec nos partenaires et commanditaires, ainsi que les autres activités prévues dans la programmation. Les

joueurs et entraîneurs sélectionnés doivent être libérés de toutes activités d'équipe pour participer à ces événements.

3.14 Responsabilités des franchises

- Respecter l'autorité régionale.
- Respecter le cadre de référence pour chacune de ses équipes.
- Respecter le cahier de charge et des règlements spécifiques de la LHEQ.

